PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

APPEL AU PEUPLE.

FRANCAIS!

La situation actuelle ne peut durer plus long temps. Chaque jour qui cécoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de Fordre, est dévenue un foyer de complots. Le patriotisme de trois cents de ses membres n'a put arrièter es fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile : elle attente au peuvoir que je tiens directement du Peuple; elle encourage toutes les manvales passions; elle compromet le repos de la Prance; je l'al dissoute, et je rends le Peuple entire juge entre elle et moi.

La Constitution, vons le saver, avait été faite dans le lact d'affaitif d'avance le pouvoir que vons aillec me confier. Six millions de suffrages farent un éclatante protestation contre elle, et expendant je l'ai fidélement observée. Lei provocation, les calonnies, les outrages m'ont trouvé impassible. Mais apponent les les parts finalamental viet plus respecté de ceux-ès mème qui l'invoquent sans cese, et que les hommes qui ont déjà perfu deux monarchies veileut me liter les mains, afin de renuvere la République et de savur le pave en invoquant le jagement séemed du seil ouverain que je reconnaise en Prance, le Penjle.

Je fait done un appel loyal à la nation tout estière, et je vous dits ?8 vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et comprement notre avenir, échoisec un autre à uns place, car je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien, me rend responsable d'actes que je ne puis empêcher et m'enchaine au gouvernait quand je vois le valseau courir vers l'abine.

Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous.

Cette mission consiste à fermer l'ere des révoltations en astistâtant les besoins légitimes du peuple et en le protéguant contre les passions salveraires. Elle consiste surfont à créer des institutions qui survivent aux hommes et qui soient cafin des fondations sur lesquelles on paisse assoir quelque chose de durable.

· Persuadé que l'instabilité du Pouvoir, que la prépondérance d'une seule Assemblée sont des causes permanentes de trouble et de discorde, je soumets à vos suffrares les bases fondamentales suivantes d'une Constitution que les Assemblées développeront plus tard.

- 1* Un Chef responsable nommé pour dix ans
- 2º Des Ministres dépendants du Pouvoir exécutif seul;
- 3° Un conseil d'État formé des hommes les plus distingués préparant les lois et en soutenant la discussion devant le corps législatif;
- 4º Un corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection;
- 5º Une seconde Assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques,
- Ce système, créé par le Premier Consul au commencement du siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité; il les lui garantirait encore.
- Telle est ma conviction profonde. Si vous la partagez, déclarez-le par vos suffrages. Si, au contraire, vous préférez un gouvernement sans force, monarchique ou républicain, emprunté à je ne sais quel passé ou à quel avenir chimérique, répondez négativement.
 - Ainsi done, pour la première fois depuis 1804, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi
- Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoqueral la réunion d'une nouvelle Assembléé, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.
- Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire, la France régénérée par la Révolution de 89 et organisée par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en constrant les pouvoirs que je vous demande.
- Alors la France et l'Europe seront préservés de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les rivalités auront disparu, car tous respecteront, dans l'arrêt du peuple, le décret de la Providence.

Fait au Palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.